

SNUDI FO 13

Syndicat National Unifié des
Directeurs, Instituteurs, professeur
des écoles, psyEN et AESH du 1er
degré

des Bouches du Rhône

FORCE OUVRIERE



7 juillet 2022



PREPARATION DE LA RENTREE 2022

- Manque de postes
- Généralisation de l'expérimentation marseillaise
- Augmentation des salaires
- 2ème journée de prérentrée



Un manque de personnels très inquiétant...

Face à une rentrée qui s'annonce inacceptable, le SNUDI-FO au côté des personnels pour obtenir des enseignants sous statut à

Après une année scolaire marquée par le non-remplacement quasi systématique des enseignants en congé, par un nombre inédit de fermetures de classe, par un manque toujours aussi patent d'enseignants spécialisés et de places dans les établissements sociaux et médico-sociaux, la rentrée 2022 s'annonce bien pire que la précédente.

D'une part, comme le SNUDI-FO le signale depuis des mois, le nombre de postes prévu par l'ex-ministre Blanquer, et désormais confirmé par le nouveau ministre Ndiaye, est bien insuffisant et ne pourra que dégrader encore la situation.

D'autre part, toutes les places aux concours ne trouvent pas preneurs faute de candidats, en particulier dans les académies de Versailles, de Créteil, de Paris...

Alors que, face à ce constat indiscutable, le ministre n'envisage rien d'autre que l'Uberisation, les jobs dating, en tentant de recruter massivement des contractuels précaires et sous-payés, le SNUDI-FO continue de défendre inlassablement les revendications afin de recruter immédiatement des enseignants sous statut.

Lire la suite...

Le SNUDI FO demande au ministre l'organisation d'un concours exceptionnel à BAC+3 et le recrutement immédiat de tous les candidats inscrits sur les listes complémentaires

Lire le courrier au ministre



**“Ecole du futur” de Macron à Marseille...
Ce n'est pas la nôtre !**

Abandon de l'expérimentation, à Marseille comme ailleurs !

En visite à Marseille le 2 juin, le président Macron a confirmé sa volonté de “généraliser l'expérimentation” de son “école du futur” lancée dans 59 écoles de Marseille.

Pour Macron, chaque école devrait donc établir un projet avec les élus, les parents, les associations locales en échange d'éventuels financements... et chaque “directeur-manager” devrait choisir les enseignants les plus motivés pour mettre en œuvre ledit projet.

Lire la suite...

Le ministre Ndiaye prévoit désormais des “concertations à l'échelle des écoles pour construire des projets pédagogiques si possibles

innovants dans la foulée de ce qui se fait à Marseille actuellement dans l'expérimentation menée au sein de 59 écoles". Lors du CTM du 28 juin, le ministre réaffirme que "l'expérimentation marseillaise est un point d'appui intéressant et que cette expérience, dans ses dispositions pratiques, doit être généralisée"

L'objectif est clair : "voir comment on pourra passer de quelques écoles marseillaises à tout le pays"

A Marseille, dans la majorité des écoles, les personnels rejettent cette expérimentation, tout comme ils rejettent ailleurs les évaluations d'école, associant les élus, les parents, les associations, les élèves...

Pour FO, c'est NON !

Nous nous félicitons du vœu adopté par FO-FSU et CGT au CT ministériel du 28 juin dans lequel ces organisations syndicales réaffirment "*leur totale opposition à l'expérimentation initiée dans 59 écoles marseillaises...*"

En 2021, comme en 2022, les collègues pourront compter sur FO pour aider à la mobilisation afin de mettre en échec ces projets néfastes qui privatise l'Ecole de la République.

Lire le communiqué



Augmentation des salaires

Encore des effets d'annonce, des miettes contre de "nouvelles tâches"

INACCEPTABLE !

L'augmentation de 3.5% du point d'indice ne compense même pas l'inflation !

La perte de notre pouvoir d'achat depuis 20 ans s'élève à 25% et l'inflation en un an est de 5.2%... résultat : nous allons encore devoir nous résigner à perdre de l'argent !

Alors que penser des annonces du ministre Ndiaye qui indique vouloir "passer le salaire des jeunes au dessus des 2000€ net" ?

Doit-on s'attendre alors à un plafonnement des salaires à 2000€ durant les 15 premières années ?

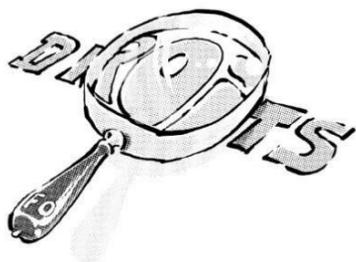
Faut-il comprendre que cette augmentation serait conditionnée à de nouvelles tâches et de nouvelles missions ?

Doit-on s'attendre à de nouveaux professeurs avec un nouveau statut, comparable aux nouveaux agents de la SNCF ?

Pour FO, le chantage est inacceptable pour éviter de perdre de l'argent !

Augmenter les salaires, maintenant et sans contrepartie et à la hauteur des pertes subies !

Lire le communiqué



A propos de la 2ème journée de prérentrée...

Alors que des IEN, voir des directeurs imposent aux équipes de revenir le mardi 30 juin pour effectuer une 2ème journée de prérentrée, **le SNUDI FO rappelle la réglementation et vos droits !**

La journée de prérentrée 2022 est fixée au **mercredi 31 août** par l'arrêté du 7 juillet 2021, publié au JO du 11-07-21, définissant le calendrier scolaire 2022-2023.

Il ne peut y avoir aucune dérogation, ni aucune interprétation de la part d'un IEN, d'un chef d'établissement, d'un Inspecteur d'Académie ou de tout autre représentant de l'Administration à propos de la date de la pré-rentrée du mercredi 31 août 2022.

Aucun texte réglementaire ne permet de programmer la pré-rentrée avant cette date. Les collègues ne seraient d'ailleurs pas couverts en cas d'accident puisque considérés en congés.

Personne ne peut vous obliger à venir travailler le mardi 30 août dans votre école, vous pouvez donc poursuivre vos congés jusqu'au mercredi 31 août !

En outre, rappelons que les affectations dans les écoles, les différentes positions administratives des collègues et l'année scolaire débutent le 1er septembre.

Rappel de nos obligations réglementaires de service annuelles :

24h x 36 semaines de classes + 108h.

Toutes les heures qui sont faites en dehors de nos ORS ne sont pas payées !

Ainsi, si vous décidez de faire une 2ème journée de prérentrée, le mardi 30 août ou une autre date après la rentrée scolaire, vous devez déduire ces heures dans votre enveloppe des 108h... **sinon c'est du bénévolat !**

Le travail gratuit et le bénévolat ne figurent ni dans notre statut ni dans les décrets définissant nos obligations de service !

Enfin, le cadre réglementaire de l'unique journée de prérentrée du 31 août est défini par la note de service du 12.07.1983 qui précise : « *La journée de prérentrée a un usage traditionnel où le conseil des maîtres parachève l'organisation du service et de l'enseignement pour l'année* ».

Clairement, **la journée de prérentrée du mercredi 31 août n'est déjà pas payée** car elle ne fait pas partie de nos obligations de services. La prérentrée est une activité hors enseignement, qui relève des tâches de préparation, dont aucun texte ne précise ni la durée ni les horaires. Son organisation relève de la liberté pédagogique de

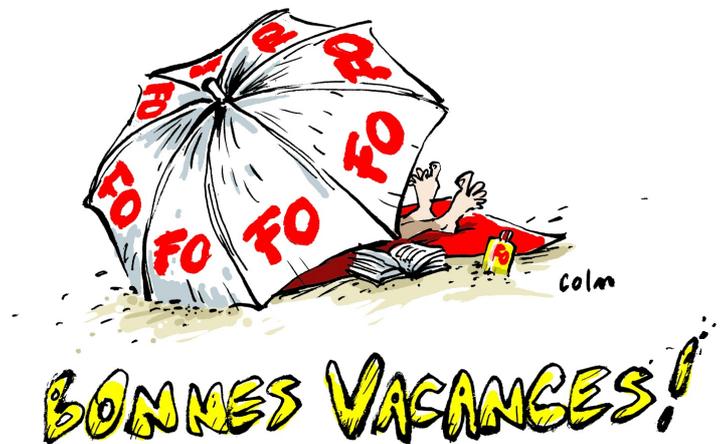
chaque enseignant, qui planifie et maîtrise son emploi du temps, et prépare sa classe pour le jour de la rentrée des élèves.

CONCLUSION : Inutile de faire des cadeaux à votre Administration qui vous le rend tellement bien... A bon entendeur !

Contactez immédiatement le SNUDI FO 13 si vous subissez des pressions d'où qu'elles viennent !

Avec un peu d'avance et parce que nous en avons tous besoin...

**FO, LA PROTECTION
EN TOUTES CIRCONSTANCES..**



RDV à la rentrée et prenez date...

FNEC FP
FO ELECTIONS 2022
PROFESSIONNELLES
du 1^{er} au 8 décembre **JE VOTE FO!**



Vous appréciez les informations du SNUDI FO 13, ses réponses à vos questions, ses prises de positions, ses interventions, son activité, son soutien ?...

Alors rejoignez-nous

!

SYNDIQUEZ-VOUS !

Carte 2022 "mi
année" disponible ICI

Au SNUDI FO 13, le renouvellement n'est pas automatique : c'est vous qui choisissez de renouveler votre adhésion !
Possibilité de régler en plusieurs mensualités et toujours 66% remboursés en crédit d'impôt !



Vieille Bourse du travail Place Léon
Jouhaux
CS 20540 13232 Marseille Cedex 01
Tél : 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13
email : contact@snudifo13.org

